

REPUBLIQUE DU SENEGAL



**MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET
DE LA PROTECTION DES ENFANTS**



TERMES DE REFERENCE

**COMITE TECHNIQUE NATIONAL POUR L'ERADICATION DES VIOLENCES
BASEES SUR LE GENRE ET LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS**

**CEREMONIE DE LANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE MGF (2022-2030)
ET DU PLAN D'ACTION (2023-2027)**

Décembre 2022

I. Contexte et justification

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal fait face à une recrudescence du phénomène des violences basées sur le genre et du féminicide. Ces violences multiformes s'exercent dans diverses sphères, touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles et son élimination effective demeure l'un des défis les plus importants et les plus présents dans notre pays.

L'urgence de prévenir, combattre et éradiquer ce fléau justifie l'adhésion de l'Etat de Sénégal aux instruments juridiques internationaux et régionaux de promotion des droits des femmes et filles notamment la CEDEF, la CDE, le Protocole de Maputo, etc.

Cet engagement résolu de l'Etat se matérialise au plan interne par l'amélioration de l'environnement légal, politique et institutionnel, qui est de plus en plus favorable à l'élimination des discriminations et violences sous toutes ses formes. On peut citer à ce titre : la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie, la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre, le Plan d'action national de lutte contre les VBG. Plus récemment, il a été mis en place une plateforme de signalement et de prise en charge d'urgence des violences faites aux femmes et aux enfants, la Ligne 116. Il y a aussi le démarrage des travaux de construction du centre national et des centres régionaux (Tambacounda et Kaolack) pour la prise en charge holistique des victimes de violences...

Suivant les directives du Chef de l'Etat, le Ministère a également initié la 1^{ère} une campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants prévue du 25 novembre 2022 au mois de mars 2023.

L'adoption de l'Arrêté n°017650 du 27 juillet 2018 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité technique national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains, placé sous l'autorité du Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants conforte davantage la volonté des pouvoirs publics à promouvoir une meilleure maîtrise de cette violation notoire des droits humains.

Ce comité technique se veut un cadre fédérateur des différents acteurs pour garantir une meilleure communication, un renforcement de la coordination des interventions afin de répondre plus efficacement aux alertes et de mieux protéger les communautés, de briser des milliers de cycles de violences et donc de changer la vie de milliers de femmes.

La session 2022 du Comité sera axée principalement sur :

- le suivi des résolutions de la dernière réunion du Comité ;
- le partage et la consolidation du programme de la campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants (1^{ère} phase, 25 novembre 2022-mars 2023).
- le lancement officiel de la Stratégie nationale pour l'abandon des mutilations génitales féminines (2022-2030) assortie de son plan d'action (2023-2027) ;

L'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines a, depuis très longtemps, constitué un engagement majeur du Gouvernement du Sénégal qui s'est manifesté à travers l'adoption de la loi n° 99-05 du 29 Janvier 1999, qui interdit la pratique de l'excision. Cette volonté politique s'est matérialisée par l'élaboration et la mise en œuvre de deux Plans d'Action Nationaux (2000-2005 et 2010 – 2015).

Les efforts du Gouvernement en faveur de l'abandon des MGF ont été soutenus par le programme conjoint UNICEF – UNFPA, depuis 2008. Ce programme a eu pour ambition de

mettre en place un vaste mouvement de transformation sociale grâce à la mobilisation des organisations de la société civile et des partenaires techniques financiers. Des résultats encourageants ont été obtenus, d'après l'évaluation du dernier Plan d'action finalisée en 2018, notamment une transformation progressive des normes sociales en faveur de leur abandon progressif surtout au niveau des jeunes.

A ce jour, 7059 communautés ont procédé à des déclarations publiques d'abandon des MGF. Cependant, malgré les résultats enregistrés, des défis majeurs demeurent autant au niveau institutionnel qu'au niveau communautaire.

Selon l'enquête démographique et de santé continue (EDS-C 2018-2019), le taux de prévalence des filles de moins de 15 ans est passé de 14% à 16% entre 2018 et 2019. Chez les femmes âgées de 15-49 ans, le taux de prévalence est passé 23% à 25% soit une hausse de 2 %.

Ainsi, pour consolider les acquis et répondre aux limites constatées dans l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions des plans précédents, le Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants a élaboré une Stratégie nationale (2022-2030) et un nouveau Plan d'Action Quinquennal (2023-2027).

Deux ateliers de validation de la stratégie et du plan d'action au niveau technique et politique ont organisés en présence des membres des ministères sectoriels, du comité technique national pour l'abandon des MGF, des partenaires techniques et financiers et l'ensemble des représentants des ONG intervenant dans le domaine.

Pour une meilleure appropriation de la stratégie, le Ministère va procéder à son lancement officiel avec les membres du Comité technique national pour l'éradication des VBG avant l'organisation de rencontres de partage au niveau des régions. Aussi, ces ateliers au niveau régional seront une occasion d'amplifier la campagne nationale de communication, de plaidoyer et de mobilisation sociale pour l'abandon de toutes formes de violences, y compris les mutilations génitales féminines.

II. Objectifs

Les objectifs visés sont :

- faire le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la session précédente ;
- partager et consolider, avec les acteurs, le programme de la campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants (1ère phase, 25 novembre 2022-mars 2023) ;
- lancer la phase de mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les MGF.

III. Résultats attendus

Au terme de la session, les résultats suivants sont enregistrés :

- le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la session précédente est assuré ;
- le programme de la campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants (1ère phase, 25 novembre 2022-mars 2023) est partagé et consolidé ;
- la stratégie nationale pour l'abandon des MGF est lancée.

IV. Méthodologie

L'approche méthodologique de cette session sera participative et inclusive avec des présentations qui seront suivies de discussions générales en séance plénière.

V. Date et Lieu

Le mardi 20 décembre 2022 à l'Hôtel Radisson Blu de Dakar.

VI. Participants

- l'Assemblée nationale ;
- le Haut conseil des collectivités territoriales ;
- le Conseil économique, social et environnemental ;
- les ministères sectoriels ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les ONG internationales et nationales ;
- les organisations de la société civile ;
- le réseau des activistes, blogueurs et créateurs de contenus ;
- les réseaux de jeunes ;
- les médias ;
- les universitaires ;
- les leaders religieux (*imams et clergé*) et communautaires (*communicateurs traditionnels, relais et bajenu gox*) ;
- des anciennes exciseuses.

VII. Agenda

Heures	Activités
9h-9h30	Accueil et installation des participants
9h30-10h30	Cérémonie d'ouverture de la session <ul style="list-style-type: none">• Représentant de la société civile (5mn)• Représentant du réseau des jeunes pour l'abandon des MGF (5mn)• Présentation du programme de la campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants (5mn)• Présentation de la stratégie nationale MGF et du plan d'action (5mn)• Représentant des PTF (5mn)• Allocution de Madame le Ministre
10h30-11h	Pause-café
11h-12h30	Discussions, recueil des observations
12h30-12h45	Synthèse des travaux et lecture des recommandations
12h45-13h	Allocutions de clôture des travaux
13h	Fin de la cérémonie et déjeuner